

occidentaux (1). Il est probable qu'on y chercha aussi les moyens de faire cesser le schisme d'Antioche ; et l'on sait positivement que saint Méléce, après son retour, offrit à Paulin de gouverner l'Église en commun ; mais celui-ci ne voulut point consentir à cette proposition. Il paraît cependant qu'il y eut un accord entre eux, par lequel on convint de ne point donner de successeur à celui des deux évêques qui mourrait le premier.

N° 160.

CONCILE DE MILAN.
(MEDIOLANENSE.)

(Vers l'an 380.)—Ce Concile, tenu par saint Ambroise et les évêques de sa province, reconnut l'innocence de la vierge Indicia, accusée de s'être laissé corrompre.

N° 161.

* CONCILE D'AFRIQUE.
(AFRICANUM.)

(Vers l'an 380.)—Ce concile, tenu par les évêques donatistes, condamna Tichonius, donatiste, qui enseignait que la véritable Église est répandue par toute la terre.

N° 162.

* CONCILE D'ANTIOCHE.
(ANTIOCHENUM.)

(Mois de décembre de l'an 380.)—Les ariens, condamnés à restituer aux catholiques toutes les églises d'Antioche qu'ils avaient usurpées, tinrent en cette ville un concile, d'où ils écrivirent à Eunomius et aux évêques de son parti pour leur demander leur communion. Mais ils ne l'obtinrent qu'à la condition d'anathématiser Aèce et ses livres.

N° 163.

CONCILE DE CONSTANTINOPLE, II^e OECUMÉNIQUE.
(CONSTANTINOPOLITANUM II.)

(Commencé au mois de mai de l'an 381, fini le 30 juillet suivant.)—

(1) Ce tome est cité dans le 5^e canon du concile de Constantinople de l'an 381, dans la lettre synodale de celui qui fut tenu l'année suivante, et dans Théodoret, *Historia*, lib. v, cap. 9. Il y a apparence que ce tome est la confession de foi du 7^e concile de Rome, envoyée par le pape saint Damase à Paulin d'Antioche.

Après la mort de Valens, arrivée le 9 août de l'an 378, l'empire d'Orient revint à ses deux neveux (1) et toute l'autorité à Gratien. Ce prince, qui, dès le commencement de son règne en Occident, avait publié une loi pour renouveler contre les hérétiques la défense de s'assembler soit dans les villes soit à la campagne, sous peine de confiscation des lieux où ils auraient dressé des autels, renouvela aussitôt l'ordre de rappeler les évêques bannis par Valens et prescrivit en outre à ses officiers d'ôter les églises aux ariens et de les restituer au culte de la religion catholique. Mais il rendit encore à l'Église un service plus signalé en élevant à l'empire l'espagnol Théodose (2).

Théodose signala son règne en Orient par des témoignages éclatants de son zèle pour la religion. Après avoir forcé les goths par ses victoires à demander la paix, il s'appliqua tout entier à faire cesser les troubles de l'Église et à réparer les maux qu'elle avait soufferts en Orient pendant les longues persécutions de l'Arianisme. Il reçut la grâce du baptême par le ministère de saint Ascole, évêque de Thessalonique, et publia ensuite une loi pour faire embrasser dans tout l'empire la foi de l'Église romaine. « Nous voulons, disait-il, que tous les peuples de notre obéissance s'attachent à la doctrine que l'apôtre saint Pierre a prêchée aux romains, et qui est encore enseignée par le pape saint Damase, en sorte que tous reconnaissent une seule divinité et une même puissance dans la trinité des personnes divines. Nous ordonnons que ceux qui professeront cette foi portent seuls le nom de chrétiens catholiques, et que les autres soient désignés par le nom d'infâmes hérétiques, leur défendant en outre de donner à leurs assemblées le titre d'Église. » Cette loi, qui fut publiée le 28 février de l'an 380, était adressée spécialement au peuple de Constantinople, où les ariens dominaient depuis quarante ans.

L'Église de cette ville était tombée, dès l'an 359, entre les mains d'Eusèbe de Nicomédie, chef de toute la faction arienne. Puis, elle avait subi la domination despotique de l'hérésiarque Macédonius, qui y avait exercé à diverses reprises les cruautés les plus sanglantes, et qui, après avoir longtemps combattu la divinité du Fils de Dieu, avait attaqué la divinité du Saint-Esprit. Déposé par les acaciens au concile de

(1) Valentinien et Gratien, fils de l'empereur Valentinien, mort en Illyrie vers la fin de l'an 375.

(2) Il fut revêtu de la pourpre à Sirmium, le 19 janvier de l'an 379. Il eut pour son partage toutes les provinces de l'Orient avec la Thrace et une partie de l'Illyrie. Le reste de cette province avec l'Italie et l'Afrique fut laissé au jeune Valentinien, et Gratien retint seulement les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne.

Constantinople, l'an 360 (1), Macédonius s'était vu substituer l'impie Eudoxe qui avait commencé les fonctions de son ministère dans cette Eglise par des blasphèmes si horribles qu'il n'est pas permis à un chrétien de les rapporter. A la mort de cet hérétique, survenue l'an 370, les catholiques élurent pour leur évêque un nommé Evagre; mais son ordination souleva contre eux la fureur des ariens; et Valens, qui régnait alors, fit bannir Evagre de Constantinople et mit à sa place Démophile de Bérée, cet évêque devenu si fameux sous le pape Libère (2), et qui s'était plus d'une fois signalé dans la faction des ariens par des actes si barbares que le concile d'Aquilée l'appelle le cruel chef de la perfidie : *Dirum perfidiae caput* (3). Dès son entrée à Constantinople, les ariens exercèrent sur les catholiques des cruautés inouïes (4), qui ne cessèrent qu'à l'arrivée de Théodose, au mois de novembre de l'an 380. Cet empereur enjoignit à Démophile d'embrasser la foi de Nicée ou de quitter les églises; et cet évêque arien, ne se trouvant pas en état de résister, sortit de la ville avec Lucius qui s'y était réfugié après son expulsion d'Alexandrie, l'an 378.

Sur ces entrefaites, saint Grégoire de Nazianze, depuis longtemps célèbre par sa vertu, par son éloquence et son savoir, consentit, sur les vives instances des évêques de l'Orient, à quitter sa solitude pour venir relever cette Eglise, abandonnée sans défense aux ravages et aux séductions de l'hérésie : c'était en l'an 379. Il eut à surmonter des obstacles sans nombre et de toute nature : la pauvreté de ses vêtements, la pâleur de son visage desséché par les austérités et les maladies, son corps courbé par la vieillesse, son accent rude et étranger, tout son extérieur enfin, devint pour les sectaires un objet de railleries; et comme il enseignait l'égalité des personnes divines, les ariens le décrièrent auprès de la populace, en disant qu'il prêchait trois dieux. Les esprits s'échauffèrent tellement contre sa personne et sa doctrine, que le peuple le poursuivit quelquefois à coups de pierres; mais à tous ces outrages, il n'opposa qu'une patience et une modération inaltérables, qui, jointes à une conduite régulière et opposée à la vie mondaine des ecclésiastiques ariens, lui concilièrent enfin l'estime et bientôt après l'affection de tout le monde.

Saint Grégoire ne s'appliqua pas seulement à réfuter les hérétiques et à les gagner par la douceur de sa parole, mais il mit tous ses soins à

(1) Voir le t. 1^{er} de cette *Histoire*, p. 307.

(2) Idem, *idem*, p. 291 et suiv.

(3) *Code Théodosien*, Appendice, p. 73.

(4) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio xxxii*.

instruire les catholiques des vérités de la morale et de la foi. Aussi son éloquence excita l'admiration. La profonde connaissance qu'il avait des Écritures, la netteté de ses idées, la justesse et la force de ses raisonnements, la facilité de son élocution riche, brillante et harmonieuse, attiraient une foule immense à ses instructions; et non-seulement les catholiques, mais les hérétiques de toutes les sectes et les païens même, accouraient pour l'entendre, et souvent l'enthousiasme éclatait par des applaudissements, quoiqu'il attaquât sans ménagements l'hérésie dominante.

Cependant les succès de Grégoire excitèrent la jalousie d'un prêtre de Constantinople, qui, pour y mettre un obstacle, profita de l'ambition d'un philosophe cynique, nommé Maxime. Egyptien de naissance, Maxime avait embrassé, dès sa jeunesse, avec la religion chrétienne la philosophie des cyniques, dont il portait l'habit blanc, le bâton, les longs cheveux et les autres marques distinctives. Il affectait de si grands sentiments de piété et tant de zèle pour la foi, que le saint docteur, se laissant tromper par ces apparences, l'admit dans son intimité et fit publiquement son éloge. « Il pratique, disait le saint docteur de Nazianze, la philosophie chrétienne sous un habit étranger, dont la blancheur est un signe de la pureté de son âme; il n'a de cynique que l'habitude de vivre pauvre et au jour le jour, d'aboyer contre le vice, de caresser la vertu et de veiller à la garde des fidèles. » Mais cet hypocrite ambitieux travaillait secrètement à se faire élever sur le siège de Constantinople. Il réussit à mettre dans ses intérêts le patriarche d'Alexandrie, qui envoya quelques évêques d'Egypte pour l'ordonner, quoiqu'il eût approuvé lui-même par ses lettres la mission de saint Grégoire de Nazianze. Les évêques étant arrivés à Constantinople, Maxime réunit une partie de la populace et des mariniers, en présence desquels il entreprit de se faire ordonner. A cette nouvelle, le peuple et le clergé accoururent en foule et chassèrent de l'église les évêques ordonnateurs, qui achevèrent la cérémonie dans la maison d'un joueur de flûte, en présence de la populace et de quelques excommuniés. Bientôt après, Maxime, devenu l'objet d'une indignation générale, fut chassé de la ville. L'expulsion de ce faux évêque fut approuvée par l'empereur Théodose, et son ordination blâmée par le pape Damase, qui le déclara indigne de l'épiscopat. Cependant l'usurpation de Maxime fit prendre à saint Grégoire la résolution de se retirer; mais lorsqu'il en eut averti les fidèles de Constantinople, ils le conjurèrent tous de ne point les abandonner et d'accepter le titre d'évêque : le saint docteur de Nazianze ne put se résoudre à y consentir. Toutefois, comme ils réitérèrent leurs

instances, en lui disant qu'il bannissait avec lui la foi de la sainte Trinité, s'il persistait dans sa résolution, il consentit à demeurer.

Durant cet intervalle l'empereur Théodose étant de retour à Constantinople au mois de novembre de l'an 380, fit venir Démophile et lui déclara que s'il voulait garder son siège, il eût à embrasser la foi de Nicée. Sur le refus de cet évêque hérétique, il lui fit enlever toutes les églises, et les ariens se virent ainsi réduits à tenir leurs assemblées hors de la ville.

Ce fut pour mettre un terme à toutes ces divisions qui troublaient l'Église catholique en Orient, pour confirmer la foi de Nicée (1), établir un évêque à Constantinople (2) et faire des réglemens pour le maintien de la paix (3), que l'empereur Théodose ordonna (4) par ses lettres à tous les évêques d'Orient de s'assembler en concile à Constantinople au mois de mai de l'an 381 (5). Tous y accoururent avec empressement, à l'exception de ceux d'Égypte et de Macédoine, qui ne s'y rendirent que quelque temps après l'ouverture du concile (6). Selon l'opinion la mieux fondée (7), il y eut cent cinquante évêques orthodoxes, parmi lesquels on remarque saint Mélèce d'Antioche, saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille de Jérusalem, saint Amphiloque d'Icône, saint Grégoire de Nysse, saint Pierre de Sébaste, tous deux frères de saint Basile, saint Ascole de Thessalonique, Timothée d'Alexandrie, Héllade de Césarée en Cappadoce, Optime d'Antioche en Pisidie, Diodore de Tarse, saint Pélage de Laodicée, saint Euloge d'Edesse, Acace de Bérée en Syrie, Isidore de Cyr, Gélase de Césarée en Palestine, Denys de Diospolis en Palestine, Vitus de Carrhes en Mésopotamie, célèbre par sa piété, Abraham de Barre en Mésopotamie, Antiochus de Samosate, Bosphore de Colonie en Cappadoce, Otrée de Mélitine en Arménie, et plusieurs autres cités avec honneur dans les lettres de saint Basile. Les autres évêques qui assistèrent à ce concile ne devaient pas égaler en réputation de talents et de vertus ceux que nous venons de nommer, puisque saint Grégoire de Nazianze parle souvent de cette assemblée avec mépris, l'appelant tantôt une assemblée d'oisons et de grues qui se battaient et se déchiraient sans pitié (8), tantôt une troupe de

(1) Socrate, *Historia*, lib. v, cap. 8.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina* 1.

(3) Saint Chrysostome, *Oratio* 45.

(4) Théodoret, *Historia*, lib. v, cap. 6.

(5) Socrate, *Historia*, lib. v, cap. 8.

(6) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina* 1.

(7) Socrate, *Historia*, lib. v, cap. 8.—Théodoret, *Historia*, lib. v, cap. 7 et 8.

(8) *Carmina* xi.

géants, un essaim de guêpes qui sautaient au visage dès qu'on leur opposait le plus léger obstacle (1). Trente-six évêques macédoniens, que l'empereur y avait appelés dans l'espoir de les réunir à l'Église catholique, y assistèrent aussi (2) : les plus connus d'entre eux étaient Eleuse de Cyzique et Marcion de Lampsaque. Les évêques de l'Occident ne furent point invités à ce concile, et le pape saint Damase n'y envoya aucun député et ne prit non plus aucune part à sa convocation. Toutefois, ce concile est reconnu pour le second œcuménique, parce que ses décisions touchant la foi furent approuvées par toutes les Églises d'Occident et confirmées par l'autorité du Saint-Siège.

Les premières séances furent présidées par saint Mélèce d'Antioche, à qui Théodose rendit des honneurs extraordinaires (3). Après sa mort, saint Grégoire ayant été institué par le concile évêque de Constantinople, présida cette assemblée (4); et lorsque le saint docteur de Nazianze eut donné sa démission, Nectaire de Constantinople en fut le président. Quelques écrivains prétendent que Timothée d'Alexandrie présida le concile entre la démission de saint Grégoire et l'ordination de Nectaire (5).

Le Concile s'occupa d'abord de donner un évêque à l'Église de Constantinople; il déclara nulle et irrégulière l'ordination de Maxime et déposa ceux qu'il avait ordonnés; après quoi, sur la demande de l'empereur, il institua Grégoire évêque de cette ville. Le saint docteur fit une longue résistance, mais il se rendit enfin dans l'espoir que ce titre lui permettrait de travailler plus efficacement à la paix de l'Église (6).

Saint Mélèce mourut bientôt après, universellement regretté et vénéré de tous les fidèles. Sa mort semblait devoir finir le schisme d'Antioche; car les deux partis étaient convenus que le survivant de Mélèce ou de Paulin demeurerait seul l'évêque des catholiques (7); et les occidentaux avaient écrit à Théodose pour le prier de faire maintenir cet accord. Saint Grégoire de Nazianze proposa de ne point lui donner de successeur; mais la plupart des évêques refusèrent de reconnaître l'élection de Paulin, sous le prétexte que les orientaux, dont il n'avait

(1) *Carmina* 1.

(2) Socrate, *Historia*, lib. v, cap. 8. — Sozomène, *Historia*, lib. vii, cap. 7.

(3) Saint Grégoire de Nysse, *de Meletio*.

(4) Idem, *idem*. — Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina* 1.

(5) Lupus, t. I, p. 285.

(6) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina* 1. — Saint Grégoire de Nysse, *de Meletio*.

(7) Socrate, *Historia*, lib. v, cap. 5. — Sozomène, *Historia*, lib. vii, cap. 3.

point obtenu la communion, devaient l'emporter sur les occidentaux qui s'étaient déclarés en sa faveur (1). On élut donc pour évêque d'Antioche le prêtre Flavien, qui s'était constamment signalé par son zèle pour la foi, et qui, n'étant encore que laïque, avait travaillé par ses exhortations à prémunir les catholiques contre les impiétés de Léonce et des autres fauteurs de l'Arianisme. Ainsi, la mort de Méléce, qui aurait dû finir le schisme d'Antioche, ne servit, au contraire, qu'à le perpétuer; et saint Grégoire, ne pouvant se résoudre à l'approuver malgré les vives instances de ses amis, cessa de paraître aux assemblées du concile; et comme ses efforts pour la paix demeuraient sans résultat, il manifesta sérieusement l'intention de quitter le siège de Constantinople, pour aller vivre en Dieu dans la solitude (2).

Sur ces entrefaites, arrivèrent les évêques de l'Égypte et de la Macédoine. Les premiers avaient à leur tête (3) Timothée, patriarche d'Alexandrie, qui venait de succéder à Pierre son frère, mort depuis peu de temps; et comme ce dernier avait embrassé la cause de Maxime-le-Cynique contre Grégoire, les évêques égyptiens conservaient probablement un reste des mêmes préventions. D'un autre côté, les évêques de la Macédoine, quoiqu'ils se fussent déclarés contre Maxime, n'étaient guère mieux disposés en faveur de l'élection de Grégoire. Et comme le pape saint Damase avait écrit à saint Ascole de faire en sorte que le concile de Constantinople choisit pour cette ville un évêque sans reproche, et de ne point souffrir qu'un évêque fût transféré d'un siège à un autre contrairement aux saints canons, les évêques de la Macédoine et de l'Égypte prirent de là occasion d'attaquer avec chaleur l'élection de Grégoire, moins toutefois par aversion pour sa personne que par opposition contre les orientaux (4). Il ne fut pas difficile au saint évêque de se justifier; car il avait depuis longtemps renoncé à l'évêché de Sasime, dont il n'avait même jamais été mis en possession, et il n'avait point eu le titre d'évêque de Nazianze, quoiqu'il eût gouverné cette Église sur la demande du peuple, après la mort de son père. Mais comme il soupirait après la retraite, il vint offrir sa démission au Concile, en déclarant qu'il ne voulait pas être une occasion de trouble (5). Ensuite il pria l'empereur d'approuver sa résolution, ce que Théodose ne fit

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina* 1.
 (2) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina* 1; *Epistola* 75.
 (3) Sozomène, *Historia*, lib. vii, cap. 7.
 (4) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina* 1.
 (5) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina* 1; *Oratio* 49. — Théodoret, *Historia*, lib. v, cap. 8. — Rufin, *Historia*, lib. ii, cap. 9.

qu'avec beaucoup de peine et seulement à cause de ses infirmités continuées (1). Quant aux Pères du concile, ils consentirent aisément à sa proposition; les uns parce qu'ils étaient jaloux de son éloquence; les autres parce qu'ils voyaient leur luxe et leur faste condamnés par la sévérité de ses mœurs; et quelques-uns parce qu'il prêchait la vérité avec plus de liberté qu'eux. Néanmoins tous ne consentirent pas à sa démission; il y en eut qui quittèrent le concile et la ville pour ne point assister à l'élection d'un autre évêque (2).

Et ce différend alla si loin, que les orientaux, au rapport de Théodoret (3), en prirent occasion de se séparer de la communion des égyptiens.

Après la démission de Grégoire, les Pères du concile s'occupèrent de lui donner un successeur; et sur les recommandations de l'empereur Théodose, qui désirait pour un siège si important un homme digne par ses vertus de l'occuper, Flavien d'Antioche et Diodore de Tarse désignèrent un vieillard vénérable, chéri de tout le monde pour son affabilité, sa bienfaisance et la douceur de son caractère. Nectaire était d'une naissance illustre; il exerçait alors la charge de préteur à Constantinople: ce fut sur lui que l'empereur fixa son choix. Et comme il n'était encore que catéchumène, il fut baptisé et élevé sur le siège de Constantinople par le consentement unanime de tous les Pères du concile, en présence de Théodose et avec le suffrage de tout le peuple et du clergé (4). Après l'ordination de Nectaire, Théodose, ne croyant pas l'élection du saint vieillard bien assurée, parce qu'elle n'avait pas été reconnue par l'Église romaine, envoya demander au Souverain-Pontife, selon la coutume, des lettres de communion pour le nouvel évêque (5).

Les Pères de Constantinople travaillèrent ensuite à établir la foi catholique. Ils ne se contentèrent pas de confirmer expressément le symbole de Nicée; ils crurent devoir y ajouter quelques explications et quelques développements, à cause des hérésies qui s'étaient élevées depuis peu contre l'Église de Jésus-Christ. Ainsi, touchant l'incarnation du Fils de Dieu, le symbole de Nicée disait seulement: « Il est descendu des cieux, s'est incarné et s'est fait homme; a souffert, est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux et viendra juger les vi-

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina* 1; *Epistola* 55.
 (2) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina* 1; *de episcopis*; *Oratio* 32.
 (3) *Historia*, lib. v, cap. 8.
 (4) Socrate, *Historia*, lib. v, cap. 8. — Théodoret, *Historia*, lib. v, cap. 9. — Sozomène, *Historia*, lib. vii, cap. 8.
 (5) Boniface, *Epistola ad episcopos Macedonia*.

« vants et les morts. » Les Pères de Constantinople dirent dans leur profession de foi (1) : « Il est descendu des cieux, s'est incarné par le Saint-Esprit et de la vierge Marie et s'est fait homme. Il a été crucifié pour nous sous Ponce-Pilate; il a souffert et a été enseveli; il est ressuscité le troisième jour selon les Écritures; il est monté aux cieux, est assis à la droite du Père, et viendra de nouveau dans sa gloire pour juger les vivants et les morts, et son royaume n'aura point de fin. » Touchant la troisième personne de la sainte Trinité, le symbole de Nicée portait simplement : « Nous croyons au Saint-Esprit; » et il ne parlait point de l'Église. On ajouta dans celui de Constantinople : « Nous croyons au Saint-Esprit qui est aussi Seigneur et source de vie, qui procède du Père (2), qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils, et qui a parlé par les prophètes. Nous croyons en une seule Église, sainte, catholique et apostolique. Nous confessons un seul baptême pour la rémission des péchés. Nous attendons la résurrection des morts et la vie des siècles à venir. Ainsi soit-il. »

L'usage de réciter ce symbole à la messe fut établi en Orient au commencement du sixième siècle. L'Église d'Espagne suivit cet exemple vers la fin du même siècle, et l'on adopta cette coutume deux siècles plus tard en France, en Allemagne et dans tout le reste de l'Occident.

(1) Théodoret, *Historia*, lib. v, cap. 9. — Saint Épiphané, in *Ancorato*. — Quelques écrivains (Nicéphore Callist., lib. xii, cap. 13) ont attribué ce symbole à saint Grégoire de Nazianze ou à saint Grégoire de Nysse; mais il ne paraît être ni de l'un ni de l'autre. On le trouve tout entier dans saint Épiphané, mort plusieurs années avant la tenue du concile de Constantinople; et il y a apparence que les Pères de ce concile aimèrent mieux employer une formule déjà en usage dans l'Église, que d'en faire une nouvelle. Le Concile retranscrivit seulement quelques termes qui sont dans saint Épiphané par forme d'explication. Ce Père de l'Église, rapportant ce symbole après celui de Nicée, remarque qu'il avait été ainsi dressé à cause des hérésies nées depuis le concile de Nicée jusqu'au règne de Valentinien et de Valens; puis il ajoute qu'il était en usage dans l'Église de l'apprendre mot à mot aux catéchumènes. Toutefois, ce symbole est rarement cité dans les écrits des Pères, ou dans les actes des Conciles. Saint Grégoire de Nazianze (*Oratio* 52), dans la déclaration de foi qu'il fit aussitôt après la tenue de ce Concile, dit qu'il s'attachera toujours à la foi de Nicée, et ne parle pas de celle de Constantinople. Le concile œcuménique d'Éphèse ne parle pas non plus de cette formule; on y défendit même de faire signer d'autre profession de foi que celle de Nicée; et l'on ne voit pas que celle de Constantinople ait été citée avant le concile œcuménique de Calcédoine, où il en fut, il est vrai, beaucoup parlé.

(2) Les latins ont ajouté depuis : *et du Fils*; addition qui fut dans la suite une occasion aux grecs de se plaindre des latins. Cette addition *et du Fils* commença en Espagne l'an 447. Les Églises de France l'ont ensuite reçue, et celle de Rome les a imitées après le pontificat de Paul III.

Le voici tel qu'il est aujourd'hui récité dans l'Église catholique : « Je crois en Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre et toutes les choses visibles et invisibles. Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu et né du Père avant tous les siècles : Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu; qui n'a pas été fait mais engendré; qui est consubstantiel au Père, et par qui toutes choses ont été faites; qui est descendu des cieux pour nous hommes et pour notre salut; qui s'est incarné dans le sein de la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, et s'est fait homme; qui a été aussi crucifié pour nous, sous Ponce-Pilate; qui a souffert la mort, et a été enseveli; qui est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures; qui est monté au ciel; qui est assis à la droite du Père, et qui viendra de nouveau dans sa gloire pour juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur et source de vie; qui procède du Père et du Fils; qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils; qui a parlé par les prophètes. Je crois en une seule Église, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un baptême pour la rémission des péchés. J'attends la résurrection des morts et la vie des siècles à venir. Ainsi soit-il. »

Les macédoniens n'ayant pas voulu signer cette profession de foi se retirèrent de Constantinople; ils écrivirent ensuite à toutes les Églises de leur parti de ne point recevoir la foi de Nicée. Cette séparation leur mérita les anathèmes des Pères de Constantinople et les fit traiter comme hérétiques déclarés dans les canons de ce concile, qui sont au nombre de sept (1).

(1) Le P. Labbe, *sacrosancta Concilia*, t. II, p. 945. — Denys-le-Petit n'a mis dans son code que les quatre premiers canons de ce concile, réduits en trois; le P. Quesnel (nouvelle édition des œuvres de saint Léon) les a publiés de la même manière dans l'ancien code de l'Église romaine. On croit avec beaucoup de vraisemblance qu'ils ont été ajoutés à ce code depuis le pontificat de saint Grégoire-le-Grand qui témoigne (lib. vii, *Epistola* 34) que de son temps l'Église romaine ne connaissait point les canons de ce concile; et en effet, les orientaux n'envoyèrent au pape saint Damase que la profession de foi qu'ils avaient approuvée à Constantinople, et non les canons qu'ils y avaient faits, qui regardaient particulièrement la discipline des Églises d'Orient. (Le P. Labbe, *sacrosancta Concilia*, t. II, p. 964.) Saint Léon (*Epistola* 80 *ad Anatolium*) a donc pu soutenir que le troisième canon de Constantinople n'avait point été notifié à Rome.

Les trois derniers canons ne se lisent que dans le texte grec et dans les collecteurs grecs des canons, entre autres dans Balsamon, dans Zonare et dans l'ancien code de l'Église grecque. Le 6^e est cité dans la 8^e lettre du pape Nicolas à l'empereur

1^{er} CANON. Personne ne doit rejeter la foi de Nicée; mais qu'elle demeure dans son autorité, et que l'on anathématise toutes les hérésies et nommément celles des eunoméens ou anoméens, des ariens ou des eudoxiens, des semi-ariens (1) ou ennemis du Saint-Esprit, des sabelliens, des marcelliens, des photiniens et des apollinaristes.

2^e CANON. Que les évêques n'aillent point aux églises qui sont hors de leur diocèse; mais que, suivant les canons, l'évêque d'Alexandrie ne gouverne que l'Égypte. Que les évêques d'Orient n'administrent que l'Orient, en respectant les privilèges et les prérogatives de l'Église d'Antioche qui lui ont été conservés par les canons du concile de Nicée. (6^e canon.) Que les évêques de la diocèse (2) asiatique, ceux de la Thrace et du Pont, se contentent d'exercer leur autorité sur les églises de leur district. Que les évêques ne sortent point de leur diocèse pour des élections ou pour d'autres affaires ecclésiastiques sans être appelés (3); mais que les affaires de chaque province soient réglées par le concile de la province, conformément aux canons de Nicée (4). Quant aux Églises qui sont chez les nations barbares, elles doivent être gouvernées suivant la coutume reçue du temps des Pères (5).

Michel. On ne trouve pas le 7^e dans la paraphrase arabe, ni dans la collection des canons par Jean d'Antioche, ni dans quelques autres écrivains grecs.

(1) Denys-le-Petit dit : *macédoniens*.

(2) Une diocèse était autrefois un grand gouvernement comprenant plusieurs provinces, dont chacune avait sa métropole; car ce qu'on appelle aujourd'hui un diocèse, c'est-à-dire le territoire d'une ou de plusieurs cités soumis à un seul évêque, se nommait alors voisinage, paroisse.

(3) On croit que ce qui obligea le concile de Constantinople à resserrer dans l'Égypte l'autorité de l'évêque d'Alexandrie, fut l'entreprise de Pierre, évêque de cette ville, qui s'était donné la liberté de faire établir Maxime sur le siège de Constantinople. — David, *des jugements des évêques*, p. 27.

(4) On voit ici toute la constitution de l'Église d'Orient, qui se divisait en cinq grands districts. Premièrement les deux patriarchats : celui d'Alexandrie, dont l'évêque exerçait en même temps les fonctions de patriarche et de métropolitain dans toutes les provinces d'Égypte, car il conférait l'ordination à tous les évêques; celui d'Antioche et de l'Orient, dans lequel on comptait plusieurs métropolitains qui recevaient l'ordination de l'évêque d'Antioche et qui la conféraient eux-mêmes à leurs suffragants; ensuite trois autres districts dont les chefs, exerçant une juridiction analogue à celle des patriarches, prirent le titre d'exarques ou de primats. Le primat de l'Asie-Mineure était l'évêque d'Éphèse; celui du Pont, l'évêque de Césarée en Cappadoce, et celui de la Thrace, l'évêque d'Héraclée; mais ils furent dans la suite subordonnés à l'évêque de Constantinople.

(5) Les peuples barbares que ce canon confirme dans leurs usages étaient tous ceux qui ne dépendaient point de l'empire romain, comme les scythes et les goths, chez lesquels il n'y avait qu'un seul évêque.

3^e CANON. Que l'évêque de Constantinople ait le premier rang d'honneur après l'évêque de Rome, parce que Constantinople est la nouvelle Rome (1).

4^e CANON. Maxime-le-Cynique n'a jamais été et n'est point évêque; ceux qu'il a ordonnés, quel que soit leur rang dans le clergé, n'y doivent point être comptés; et tout ce qui a été fait ou pour lui ou par lui est sans effet.

5^e CANON. Quant au tome des occidentaux (2), nous approuvons ceux d'Antioche qui confessent une seule divinité du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

6^e CANON (3). Si quelqu'un porte une plainte contre un évêque, et qu'il s'agisse d'un intérêt particulier, on ne regardera ni la personne de l'accusateur, ni sa religion, parce qu'il faut faire justice à tout le monde. Mais s'il s'agit d'une affaire ecclésiastique, un évêque ne pourra être accusé ni par un hérétique ou un schismatique, ni par un laïque excommunié, ni par un clerc déposé. Celui qui est accusé ne pourra accuser un évêque ou un clerc, qu'après s'être justifié lui-même. Ceux qui sont sans reproche intenteront leurs accusations devant tous les évêques de la province. Si le concile de la province ne suffit pas, ils s'adresseront à un plus grand concile (c'est-à-dire à celui de la diocèse). L'accusation ne sera reçue que lorsque l'accusateur se sera soumis à la même peine

(1) Il ne s'agit point dans ce canon de juridiction, ainsi que quelques écrivains l'ont prétendu, mais seulement de rang et d'honneur. Cependant, à l'occasion de cette prérogative d'honneur, l'évêque de Constantinople fit ensuite ses efforts pour étendre son autorité sur les diocèses du Pont, de la Thrace et de l'Asie, et même sur l'Illyrie orientale, qui dépendait du patriarcat d'Occident. Ces diocèses lui furent enfin soumis par décision du concile de Calcédoine. — Ce canon est le plus célèbre de tout le concile. — Socrate, *Historia*, lib. v, cap. 8. — Sozomène, *Historia*, lib. vii, cap. 9. — Les souverains-pontifes protestèrent longtemps contre l'innovation introduite par ce canon; mais il reçut l'approbation du Saint-Siège l'an 1215, au 4^e concile de Latran. — Ce fut ce canon qui déterminait le pape saint Damase à donner le titre de son vicaire ou de son légat dans l'Illyrie à saint Ascole de Thessalonique, dont les successeurs furent longtemps honorés du même titre.

(2) Marca, *de Concord. sacerdot. et imper.*, lib. 1, cap. 4, p. 19, croit que ce tome des occidentaux était un de leurs écrits dans lequel ils témoignaient recevoir à leur communion tous ceux d'Antioche qui reconnaissaient la divinité des trois personnes, soit qu'ils fussent du parti de Paulin, soit qu'ils appartenissent à celui de Méléce. D'autres écrivains pensent que c'est la lettre synodale du concile tenu à Rome, l'an 377, envoyée par le pape saint Damase au concile d'Antioche de l'an 379.

(3) Ce canon ne se trouve point dans le recueil de Denys-le-Petit; il a pour but d'empêcher que toutes sortes de personnes soient indistinctement admises à accuser les évêques et les autres ecclésiastiques.

en cas de calomnie. Celui qui, au mépris de ce décret, osera importuner l'empereur ou les tribunaux séculiers, ou troubler un concile œcuménique, ne sera point recevable en son accusation; il sera, au contraire, rejeté comme violateur des canons et de l'ordre de l'Église.

7^e CANON. On recevra de la manière suivante les hérétiques qui reviennent à la foi catholique : les ariens, les macédoniens, les sabbatiens (1), les novatiens, qui se nomment eux-mêmes cathares et aristères, les quartodécimans et les apollinaristes seront reçus en donnant un acte d'abjuration, et en anathématisant toute hérésie. On leur donnera premièrement le sceau ou l'onction du saint chrême (2) au front, aux yeux, aux narines, à la bouche et aux oreilles; et en faisant cette onction, on dira : Le sceau du don du Saint-Esprit. Mais pour les eunoméens qui sont baptisés par une seule immersion, les montanistes ou phrygiens, les sabelliens et les autres hérétiques, principalement ceux qui viennent de la Galatie, doivent être reçus comme des païens. Le premier jour, on les fera chrétiens; le second, catéchumènes; le troisième, on les exorcisera, après leur avoir soufflé trois fois sur le visage et sur les oreilles. Ainsi, on les instruira, on les tiendra longtemps dans l'Église à écouter les Écritures, et enfin on les baptisera (3).

Les Pères de Constantinople adressèrent ces canons à Théodose avec une lettre synodale et le symbole de foi pour le prier d'appuyer par un édit leurs ordonnances et d'en assurer l'exécution. Ce que fit cet empereur par une loi du 30 juillet de la même année (4), portant ordre de livrer sans délai toutes les églises aux évêques dont la foi était orthodoxe sur la Trinité, et qui, faisant profession d'admettre une seule divinité en trois personnes égales, seraient unis de communion avec Nectaire de Constantinople (5), Timothée d'Alexandrie, Hellade de Cé-

(1) Ces hérétiques étaient une secte de novatiens. Un prêtre, nommé Sabbace, les avait séparés de ceux-ci pour célébrer la pâque à la manière des juifs.

(2) Les onctions du saint chrême prescrites par ce canon et les paroles consacrées pour cette cérémonie, sont les mêmes que celles ordonnées pour le sacrement de confirmation chez les grecs. — Eucholog., p. 64.

(3) Les hérétiques, que le Concile ordonne de baptiser, sont ceux qui n'avaient point reçu le baptême, ou qui ne l'avaient pas reçu selon la forme et avec les cérémonies usitées dans l'Église. — Zonare, in canon., p. 78.

(4) Code Théodosien, livre m, de fide catholica. — Sozomène, Historia, lib. vii, cap. 9. — Socrate, Historia, lib. v, cap. 8. — Facundus Hermianus, lib. iv, cap. 2.

(5) Il est à remarquer que, quoique Constantinople fût la dernière des cinq grandes diocèses de la Thrace soumises au préfet du prétoire d'Orient, son évêque est néanmoins nommé le premier dans cette loi, à cause du rang d'honneur qu'on venait de lui accorder dans le concile. — Gothofredus, notis in lege tertiâ Theodos., p. 11.

sarée en Cappadoce, Diodore de Tarse, Grégoire de Nysse, Amphiloque d'Icone, Pélage de Laodicée, Optime d'Antioche en Pisidie, Otrée de Mélitine, Térance de Tomes en Scythie et Martyrius de Marcianople. Cette loi fut spécialement adressée à Auxonius, proconsul d'Asie, parce que cette province était la plus infectée par les hérésies que le Concile venait de condamner. Une autre loi, rendue quelques jours auparavant et adressée au concile d'Orient, défendait aux ariens, aux eunomiens et aux aéliens de bâtir des églises, soit dans les villes, soit dans les campagnes, sous peine de confiscation.

Dans la suite des temps, ce concile de Constantinople fut reconnu pour le second œcuménique par tous les évêques d'Occident, qui donnèrent leur consentement à ce qui avait été décidé touchant la foi. Photius (1) dit que le pape saint Damase en confirma les décisions, et saint Grégoire-le-Grand répète souvent dans ses lettres (2), qu'il reçoit comme les quatre Évangiles, les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Calcédoine. Il le regarde comme une pierre à quatre angles, sur laquelle s'élève l'édifice de la foi, condamnant ce qu'ils ont condamné, recevant ce qu'ils ont reçu, souhaitant à tous ceux qui reçoivent la foi enseignée par ces conciles la paix de Dieu par Jésus-Christ son Fils.

N^o 164.

CONCILE D'AQUILÉE.
(AQUILEIENSE.)

(5 septembre de l'an 381.)—Immédiatement après le concile de Constantinople, l'empereur Gratien en tint un autre à Aquilée, pour extirper en Occident les derniers restes de l'Arianisme. Il fut assemblé sur les prières de Pallade, évêque d'Illyrie (3), accusé par les occidentaux de suivre la doctrine des ariens et d'être uni de communion avec Ursace et Valens. Les évêques catholiques avaient demandé que Gratien fût lui-même l'arbitre de la dispute; mais cet empereur le refusa, croyant devoir le renvoyer au jugement des évêques, qu'il regardait comme les véritables interprètes des Écritures. Trente-deux ou trente-trois évêques et deux prêtres assistèrent à ce concile. Les prélats de l'Orient, quoique convoqués par Gratien, ne crurent pas devoir se rendre à cette assemblée, et quitter leurs églises pour juger deux hérétiques obscurs.

(1) De synodis, p. 1143, édit. de Justellus.

(2) Liber epistolarum 1, epistola 25.

(3) Saint Ambroise, Epistola 1.